

Perte accélérée de biodiversité

Les atteintes aux écosystèmes mettent en péril nombre d'habitats et, ce faisant, d'espèces végétales et animales. La variété des paysages s'amenuise en Picardie : les prairies notamment n'occupent que la moitié de l'espace qu'elles représentent en France. Les zones humides ne constituent plus qu'un espace restreint. La Picardie bénéficie toutefois d'un continuum forestier qui va du sud vers le nord est de la région et d'un littoral biologiquement riche. La Baie de Somme est d'ailleurs classée Grand site de France. Sa géographie diverse et privilégiée, en métropole et outre mer confère à la France un des patrimoines naturels les plus riches d'Europe et la situe au huitième rang mondial pour le nombre d'espèces menacées qu'elle renferme. La Picardie comprend aussi des espèces à protéger comme le Phoque veau-marin ou le Râle des genêts. Le suivi des espèces d'oiseaux communs laisse à penser que l'homogénéisation des paysages provoque, en Picardie comme en France, une homogénéisation des espèces. En réponse à la perte de biodiversité, accélérée par les pratiques humaines, la préservation des espaces naturels se fait à l'échelle internationale avec en particulier, la Convention Ramsar pour la sauvegarde des zones humides, européenne avec le réseau des Sites Natura 2000 (qui couvre 56 % du territoire régional), et national avec le réseau des parcs nationaux, régionaux ou littoraux. En outre, pour relier certains habitats fragmentés, des continuités écologiques sont mises en place, sous l'appellation "Trame verte et bleue".

Anne Évrard (Dreal), Jean-Marc Mierlot (Insee)

La biodiversité représente l'ensemble du monde vivant dans lequel se distinguent trois niveaux d'organisation : la diversité génétique, la diversité des espèces et la diversité des écosystèmes. Le concept de biodiversité inclut également les différentes interactions entre ces trois niveaux. L'homme a toujours utilisé les ressources naturelles pour assurer son développement et a désormais colonisé la quasi-totalité des espaces à sa disposition. De nos jours, la pression subie par les écosystèmes est telle que de nombreux habitats et espèces sont en déclin.

Recul des prairies et des milieux herbacés

En Picardie, les milieux ont été plus ou moins touchés par leur fragmentation et par l'homogénéisation des paysages. La surface des prairies rétrécit continuellement depuis les années 1990. Entre 2006 et 2012, elle a encore reculé de 0,4 %. En 2012, les prairies occupent 8 % du territoire régional, moitié moins qu'à l'échelle nationale (données Corine Land Cover). Elles se trouvent essentiellement en Thiérache, sur le littoral et dans les vallées alluviales de l'Oise. Les paysages de bocage, qui abritent une flore et une faune particulièrement riches, ont fortement régressé aussi, se limitant presque à certaines zones du Pays de Bray et de Thiérache.

Les autres milieux à végétation arbustive et/ou herbacée font partie des espaces naturels qui ont le plus reculé entre 2006 et 2012. Les pelouses calcicoles, héritage du pastoralisme et de l'élevage traditionnel, sont en forte régression : les trois cinquièmes de leur surface se trouvent sur le camp de Sissonne. Les landes, qui se développent sur un sol acide, ne représentent plus que 500 ha, cantonnés dans le Laonnois, le Valois, le Tardenois et le Pays de Bray.

Des zones humides fragiles

En Picardie, les zones humides (marais, tourbières, vasières, forêts alluviales,...) occupent en 2012 un petit espace (0,5 % du territoire, contre 0,3 % du territoire métropolitain). Leur position, à l'interface des milieux terrestre et aquatique, leur confère pourtant un rôle important dans la régulation des débits des cours d'eau et de l'épuration des eaux. Les zones humides contribuent ainsi à la gestion de la ressource en eau. Elles sont essentielles au développement des amphibiens, insectes, oiseaux et poissons qui y trouvent des sites indispensables à leur reproduction. Après avoir reculé dans les années 1990, leur surface se stabilise depuis 2000. Différents usages et activités s'y exercent : tourisme, élevage, conchyliculture, pisciculture, activités naturalistes, chasse,... Elles sont soumises également à des pressions multiples qui les fragilisent, voire les menacent de disparition : actions de drainage et de remblaiement, aménagements lourds (infrastructures routières, urbanisation), pollutions des eaux ou encore prolifération d'espèces animales ou végétales exotiques envahissantes. Des inventaires répertorient les zones humides sont initiés depuis plusieurs années dans les bassins hydrographiques, dans le cadre des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) notamment.

Un continuum forestier du sud de la Picardie vers le nord est

Les forêts occupent 16 % du territoire picard, surface en légère augmentation par rapport à 2006. Cette surface boisée est proportionnellement inférieure à la moyenne (26 %), mais bénéficie d'une grande variété de formation, essentiellement des feuillus, et d'un remarquable continuum forestier (près de 120 km du sud de la Picardie vers le nord est) (figure 32). Ces bois et forêts renferment des es-

pèces animales diverses, dont certaines sont emblématiques comme le chat sauvage, les chauves-souris, ou certains coléoptères remarquables.

Les surfaces boisées hors forêts (haies, alignements d'arbres, bosquets) reculent régulièrement. Ces éléments naturels épars, ponctuels ou linéaires, de moins en moins présents dans les paysages agricoles ou urbains, sont pourtant favorables comme habitats naturels, ou comme connexions entre les milieux naturels.

La Baie de Somme, labellisée Grand site de France

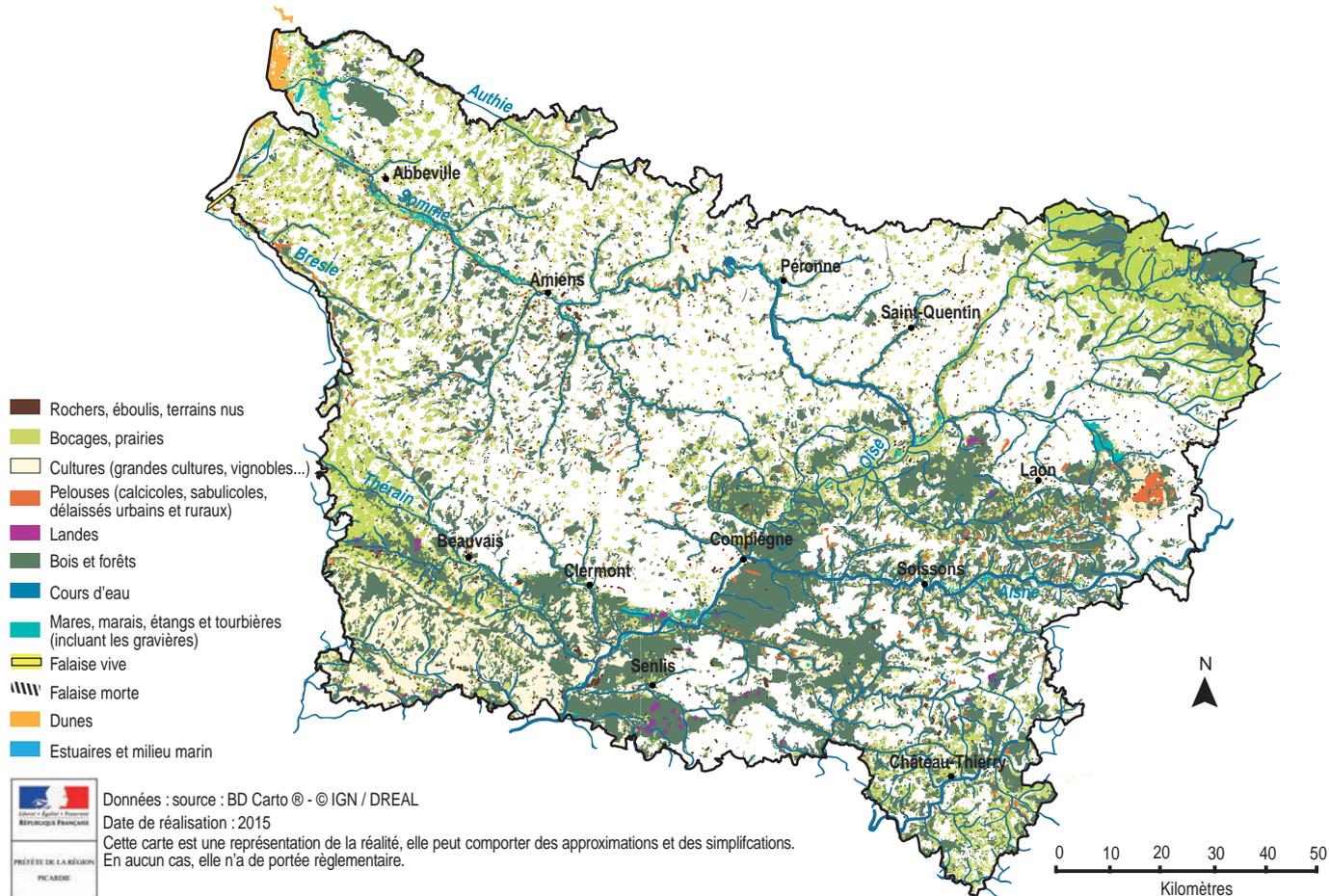
La Picardie présente des milieux marins et littoraux hors du commun. Le littoral, interface entre la terre et la mer, est un lieu de grande diversité biologique et paysagère. Il est soumis à de fortes pressions naturelles et humaines (tourisme depuis les années 1930, transport, pêche). La Baie de Somme accueille des myriades d'oiseaux ainsi que des colonies de phoques veaux marins et de phoques gris. Le littoral présente une succession de faciès variés, falaises, galets, estuaires, massifs dunaires. La baie de Somme et ses abords représentent une halte pour les oiseaux migrateurs. Elle est également une terre de tradition pour l'élevage extensif, la pêche et la chasse. La Baie de Somme bénéficie du Label Grand site de France garantissant l'adéquation entre préservation des patrimoines culturel et naturel, et accueil touristique.

Des corridors écologiques pour relier des habitats fragmentés

L'homogénéisation des paysages, mais aussi leur fragmentation, fragilise les milieux et leur diversité. Les réseaux routiers et ferroviaires sont un des principaux responsables de la fragmentation des habitats naturels, par leur largeur imperméa-

32 Une diversité de paysages à préserver

Principaux milieux naturels de Picardie



bilisée, les glissières de sécurité, barrières ou clôtures qui les longent, et par le trafic des véhicules qui y circulent. La région est traversée par des infrastructures de transport d'importance internationale et nationale : 550 km d'autoroutes, 380 km de routes nationales, 13 800 km de routes départementales, 1 400 km de réseau ferré (dont 150 km de lignes à grande vitesse). Ce cloisonnement des milieux naturels est néfaste à l'accomplissement du cycle de vie de nombreuses espèces.

La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques : des corridors relient entre eux des réservoirs de biodiversité. Les crapauds, par exemple, sont des canaux passant sous une route, pour permettre le passage des batraciens. Ces continuités écologiques doivent permettre aux espèces animales et végétales, dont la préservation ou la remise en bon état constitue un enjeu national ou régional, d'assurer leur cycle de vie et de s'adapter. Elles sont identifiées par l'État et les collectivités territoriales et retranscrites dans le Schéma régional de cohérence écologique initié en 2010.

Parmi les opérations mises en œuvre pour préserver la biodiversité et les paysages, les mesures agro-environnementales, en

conformité avec la réglementation communautaire, visent à encourager les agriculteurs à employer des méthodes de production agricole respectueuses de l'environnement, telles que la préservation des zones humides et des prairies permanentes, la protection des races menacées, l'entretien de bosquets, d'arbres isolés ou de mares. Ces mesures prennent la forme d'un engagement contractuel de cinq ans entre l'État et l'exploitant, accompagné d'aides.

Préserver les habitats pour protéger les espèces

La disparition ou la régression de la biodiversité sont essentiellement imputables à l'activité humaine : la modification des pratiques agricoles ou forestières qui affectent des espaces de grande valeur écologique, la pollution des milieux aquatiques, l'artificialisation des sols par l'étalement urbain.

En Picardie, certaines espèces sont considérées comme particulièrement importantes d'un point de vue patrimonial, pour des raisons scientifiques, écologiques ou culturelles et pour les protéger, il faut préserver leurs habitats naturels. Par exemple :

La France au 8^e rang mondial des pays hébergeant le plus d'espèces menacées

Le territoire métropolitain recoupe quatre des neufs domaines biogéographiques terrestres présents au sein de l'Union européenne (atlantique, continental, méditerranéen et alpin), et deux des cinq domaines biogéographiques marins de l'Union (atlantique et méditerranéen), ce qui favorise une très importante diversité des habitats. La France abrite 61 % des habitats d'intérêt communautaire présents sur le territoire de l'Union européenne, c'est-à-dire les habitats qui y sont rares ou en danger de disparition.

La France possède l'un des patrimoines naturels les plus riches d'Europe. Avec l'Italie, l'Espagne et la Grèce, elle fait partie des quatre États membres les plus diversifiés en mammifères par exemple, avec plus d'une centaine d'espèces connues. Elle se situe au huitième rang mondial des pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces animales et végétales menacées. Ce constat résulte principalement des menaces pesant sur l'importante biodiversité des collectivités d'outre-mer, mais aussi sur les espaces méditerranéens qui représentent également un point chaud de biodiversité.

Au total, en France métropolitaine, 1 881 espèces bénéficient du statut d'espèce protégée. En métropole, 20 % des espèces de vertébrés évaluées par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) sont considérées comme menacées : 11 espèces de mammifères (9 %), 73 oiseaux nicheurs (26 %), 7 reptiles (19 %), 7 amphibiens (21 %), 15 espèces de poissons d'eau douce (22 %), 11 requins, raies et chimères (13 %). Sont aussi menacés 17 % des orchidées, 6 % des papillons de jour et 28 % des crustacés d'eau douce.

- **Le Phoque veau-marin** était présent en grand nombre en Picardie mais a disparu au début du XX^e siècle, victime de la chasse. Depuis 1986, une petite population s'est réinstallée en Baie de Somme. Une seconde espèce, le phoque gris est également présente. Elle supporte mal les dérangements et la pollution.



Phoque veau-marin (*phoca vitulina*) - Photo Xavier D. (Le Hourdel, Baie de Somme) via Wikimedia Commons

- **Le Butor étoilé**, oiseau échassier en danger critique d'extinction en France, dont quelques spécimens sont encore présents sur la côte picarde. Sa préservation passe par la création ou la restauration des roseières et la gestion des niveaux d'eau.



Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) - By böhringer friedrich, via Wikimedia Commons

- **Le Râle des genêts** surtout présent dans des prairies qu'il faut donc maintenir, ainsi que des espaces non fauchés ou fauchés plus tardivement.



Râle des genêts (*Crex crex*) - By Richard Crossley via Wikimedia Commons

- **La Chouette chevêche** assez commune en Picardie mais vulnérable, dont la préservation est liée à celle du bocage et au maintien des vergers, des prairies, des arbres têtards, à la plantation de haies et à la conservation des arbres creux.



Chouette chevêche (*Athene noctua*) - par Tony Hisgett via Wikimedia Commons

- **Des espèces de libellules** (l'Agrion de Mercure), de papillons (l'Azuré de la croisette), de poissons (l'Anguille européenne).



Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) - By Gilles San Martin via Wikimedia Commons

- **Le Sonneur à ventre jaune**, appartenant à la famille des amphibiens, est rare et vulnérable en Picardie. Uniquement présent au sud de l'Aisne, en milieu forestier ou dans les bocages et les prairies, il se reproduit dans les ornières humides, les mares et les fossés. Lui sont favorables la création ou l'entretien des mares.



Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) - Par Waugsberg via Wikimedia Commons

- Concernant la flore, le **Liparis de Loesel**, orchidée exceptionnelle, en danger en Picardie, se rencontre sur sol humide et pauvre en nutriments. Elle souffre de l'abandon des pratiques de pâturage et de fauchage.



Liparis de Loesel (*Liparis Loeseli*) - By Hans Stieglitz via Wikimedia Commons

Certaines espèces présentes en France sont identifiées essentiellement en Picardie comme la Bythinelle des moulins, tout petit escargot aquatique qui ne vit pratiquement que dans l'Aisne. La majorité de ces espèces sont végétales comme l'anémone sauvage dont la plus importante population française connue est abritée dans le camp de Sissonne.

Vers une homogénéisation des espèces d'oiseaux communs ?

Le suivi des espèces dites "communes" est aussi nécessaire à la compréhension des évolutions en cours de la biodiversité que celui des espèces patrimoniales. Ainsi, les données recueillies par le programme de Suivi temporel des oiseaux communs (Stoc), mis en place par le Muséum National d'Histoire Naturelle, sont importantes pour connaître l'état des écosystèmes et comprendre les modifications qu'ils subissent. Les oiseaux apparaissent comme étant de bons indicateurs de l'état de la biodiversité du fait de leur position élevée dans la chaîne alimentaire. Parmi les 65 espèces recensées, figurent par exemples l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*, caractéristique des milieux agricoles), le Pic épeiche (*Dendrocopos major*, typique des milieux forestiers), le Moineau domestique (*Passer domesticus*, en milieu urbanisé) ou le Merle noir (*Turdus merula*, espèce généraliste). D'après ce suivi, les espèces généralistes présentent des effectifs en nette hausse ces dix dernières années dans toutes les régions sauf en Aquitaine et en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette progression est de 24 % en Picardie.

Les espèces spécialistes des milieux forestiers déclinent dans 15 régions sur 21. C'est dans ces milieux que ces espèces reculent le plus en Picardie (de 8 %). La situation est plus contrastée pour les espèces de milieux agricoles, avec de forts écarts entre régions. Une majorité d'entre elles présentent une dynamique négative

21 espèces de chiroptères présentes en Picardie



Pipistrelle commune - Photo François Schawaab

Par leur position en bout de chaîne alimentaire, les chauves-souris (ou chiroptères) sont, comme les oiseaux, de bons indicateurs de l'état écologique des milieux naturels. Elles sont en effet très sensibles à l'altération des écosystèmes dans lesquels elles vivent. Les effectifs des 34 espèces recensées sur le territoire français, sur les 36 présentes en Europe, ont fortement décliné au cours du XX^e siècle à cause de la raréfaction de leur nourriture, de la destruction de leurs habitats, de la pollution lumineuse. En 2009, un tiers des espèces de chiroptères est menacé ou quasi-menacé en France métropolitaine, selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) et le Muséum national d'histoire naturelle. Leur préservation dépend de la conservation des gîtes d'hibernation et d'estivage (grottes, caves, anciennes carrières, arbres creux, granges, combles rendus accessibles), de leurs habitats de chasse et des corridors qui les relient. Aucun département n'abrite la totalité des espèces, certaines ne sont présentes que dans un département comme le Murin du Maghreb en Corse ou le Rhinolophe de Méhely dans l'Hérault. En Picardie, 21 espèces de chiroptères sont présentes (Murin de Daubenton, Murin de Bechstein, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe...).

33-34-35-36 Le suivi des oiseaux communs permet de mieux comprendre les évolutions de la biodiversité selon les milieux

Évolution de l'indice d'abondance des populations d'oiseaux communs spécialistes des milieux forestiers entre 2001 et 2009

Évolution de l'indice d'abondance des populations d'oiseaux communs spécialistes des milieux bâtis entre 2001 et 2009

Variation de l'indice d'abondance entre 2001 et 2009 (%)

- Plus de 15
- Entre 5 et 15
- Entre -5 et 5
- Entre -15 et -5
- Moins de -15
- Moins de 5 espèces prises en compte pour établir l'indice d'abondance

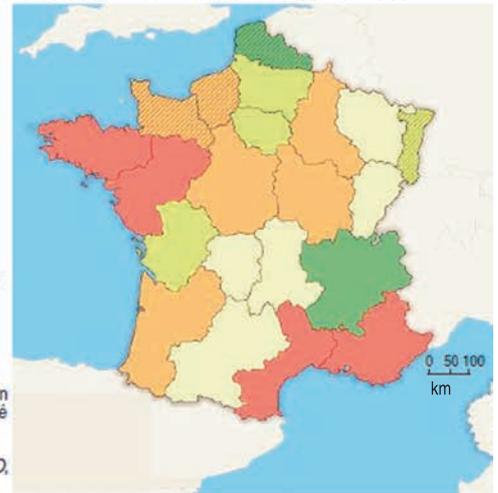
Note : hors Corse (en raison de la spécificité de sa faune aviaire)
Source : MNHN/CRBPO, programme STOC



Variation de l'indice d'abondance entre 2001 et 2009 (%)

- Plus de 15
- Entre 5 et 15
- Entre -5 et 5
- Entre -15 et -5
- Moins de -15
- Moins de 5 espèces prises en compte pour établir l'indice d'abondance

Note : hors Corse (en raison de la spécificité de sa faune aviaire)
Source : MNHN/CRBPO, programme STOC



Évolution de l'indice d'abondance des populations d'oiseaux communs spécialistes des milieux agricoles entre 2001 et 2009

Évolution de l'indice d'abondance des populations d'oiseaux communs généralistes entre 2001 et 2009

Variation de l'indice d'abondance entre 2001 et 2009 (%)

- Plus de 15
- Entre 5 et 15
- Entre -5 et 5
- Entre -15 et -5
- Moins de -15
- Moins de 5 espèces prises en compte pour établir l'indice d'abondance

Note : hors Corse (en raison de la spécificité de sa faune aviaire)
Source : MNHN/CRBPO, programme STOC



Variation de l'indice d'abondance entre 2001 et 2009 (%)

- Plus de 15
- Entre 5 et 15
- Entre -5 et 5
- Entre -15 et -5
- Moins de -15
- Moins de 5 espèces prises en compte pour établir l'indice d'abondance

Note : hors Corse (en raison de la spécificité de sa faune aviaire)
Source : MNHN/CRBPO, programme STOC



(-3 % en Picardie), et seulement cinq régions affichent une tendance positive. Les écarts entre régions peuvent s'expliquer par le caractère local des principaux facteurs qui influent sur l'évolution des effectifs des espèces agricoles (modifications du paysage agricole, fragmentation et destruction d'habitats). À l'inverse, les facteurs qui affectent les espèces forestières et généralistes sont de nature plus globale, comme le changement climatique. Les espèces des milieux bâtis présentent elles aussi des situations très différentes : elles progressent dans six régions seulement entre 2001 et 2009, en Picardie notamment (+15 %) et en Nord-Pas-de-Calais (+32 %).

Ces tendances, si elles se confirment, pourraient illustrer un phénomène d'homogénéisation de la faune aviaire, les communautés d'oiseaux s'uniformisant vers des compositions d'espèces peu spécialisées, présentes partout. Les mêmes tendances sont observées en Europe. La dégradation

ou la perte des habitats demeure la principale menace.

Cinq niveaux pour la préservation des espaces naturels

La connaissance des milieux naturels et semi-naturels (caractéristiques, composition floristique et faunistique, répartition géographique) apparaît aujourd'hui comme un préalable nécessaire à une bonne gestion et protection des espaces naturels. Cette connaissance s'est construite progressivement à partir des années quatre-vingt, deux programmes majeurs ayant notamment apporté une large contribution : l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff) et la mise en place de la typologie Corine Biotope (Corine pour COordination de l'INformation sur l'Environnement).

Pour constituer un réseau d'espaces protégés représentatifs de la biodiversité, une grande variété d'outils a été mise en place

Pourquoi préserver la biodiversité ?

La Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité accorde trois ordres de valeurs à la biodiversité. La première est une valeur intrinsèque, dans le sens où il est de notre devoir moral de la préserver. Elle a ensuite un intérêt culturel, identitaire et historique qui fait d'elle un patrimoine à conserver. Enfin, elle apporte des ressources et des services utiles aux sociétés humaines. Selon l'étude « The Economics of Ecosystems and Biodiversity » parue en 2010, la valeur annuelle des pertes de biodiversité sur la période 2000-2050 est estimée à l'échelle mondiale entre 2 000 et 4 500 milliards de dollars, soit de 3,3 % à 7,5 % du PIB mondial. À titre d'exemple quant aux services rendus par la biodiversité, les abeilles jouent un rôle prépondérant dans le maintien de la diversité des plantes sauvages et la production agricole, car elles pollinisent 70 à 80 % des plantes à fleurs.

en France, chacun ayant des objectifs, des contraintes et des modes de gestion spécifiques. Cinq grands types de préservation de l'espace peuvent ainsi être distingués : les engagements de niveau international, la protection de niveau européen, la protection réglementaire nationale, la politique de maîtrise foncière et la protection et gestion contractuelle.

Une convention pour la sauvegarde des zones humides

Les réserves de biosphère du programme Man and Biosphere de l'Unesco et la Convention de Ramsar sont des engagements internationaux. La Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale a été signée en 1971 en Iran et ratifiée par la France en 1986. Les zones humides sont les seuls écosystèmes bénéficiant d'un traité international qui leur est spécifiquement consacré. L'État s'engage à maintenir les caractéristiques écologiques des sites, à mettre en œuvre une gestion et des aménagements appropriés pour garantir l'intérêt biologique et la bonne conservation des milieux, voire leur restauration si nécessaire. En 2014, 43 sites Ramsar sont répertoriés sur l'en-

semble du territoire français, dont 32 en métropole (en Picardie, la Baie de Somme) et 11 en outre-mer. Ils couvrent près de 3,7 millions d'hectares. À l'origine, les critères d'identification des sites portaient essentiellement sur les oiseaux d'eau hivernants, nicheurs ou migrateurs. Ils ont été étendus à la présence d'espèces animales ou végétales rares ou menacées.

Au niveau européen, les sites Natura 2000

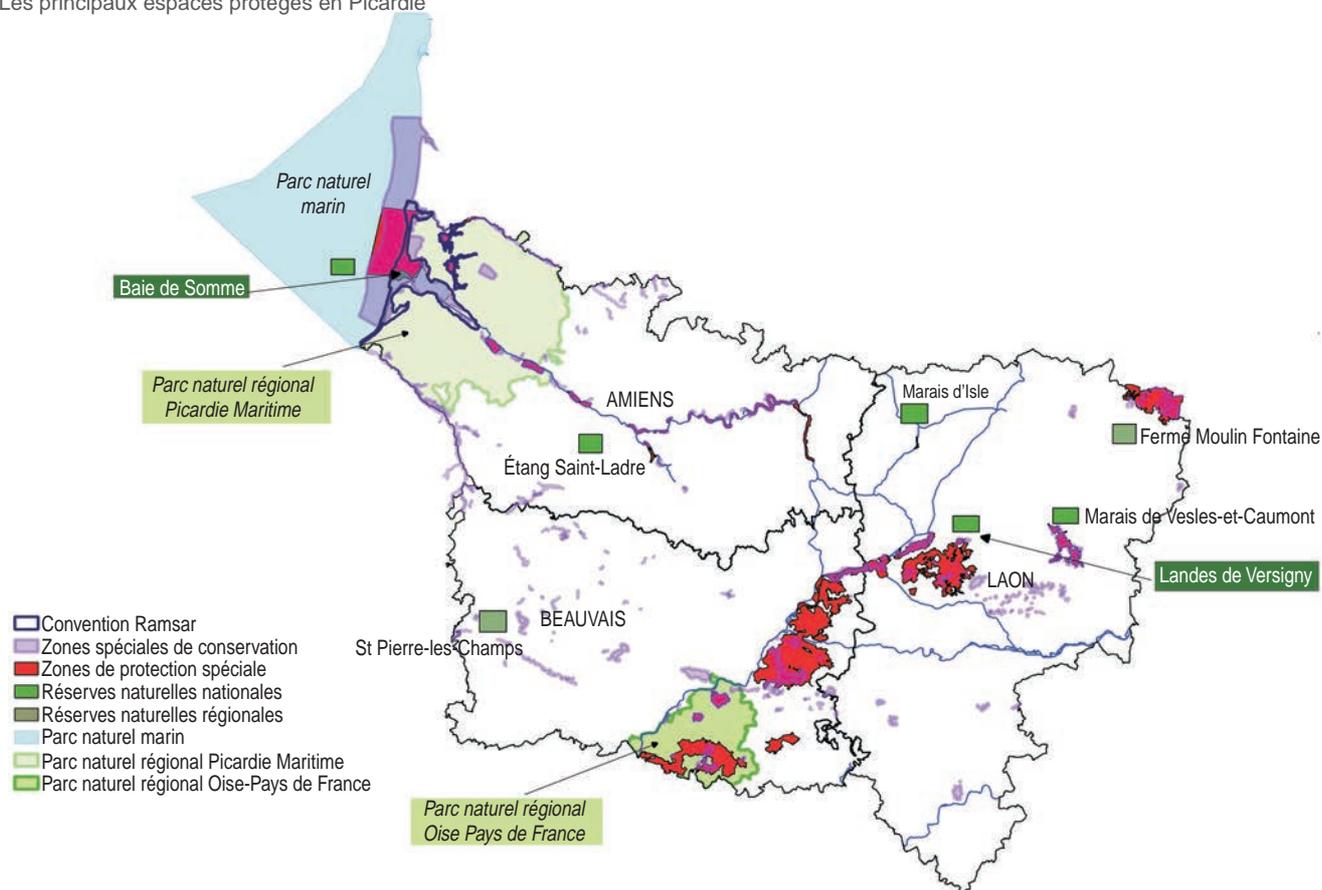
L'action de l'Union européenne en faveur de la préservation de la diversité biologique repose en particulier sur la création d'un réseau d'espaces, écologique et cohérent, dénommé réseau Natura 2000, en application de deux directives communautaires : les directives "Oiseaux" et "Habitats, Faune, Flore". L'objectif du réseau Natura 2000 est de contribuer au maintien ou à la restauration dans un bon état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire.

La directive "Oiseaux" met l'accent sur la préservation, le maintien et le rétablissement d'une diversité et d'une superficie suffisantes d'habitats naturels favorables à la conservation des oiseaux. Elle pré-

voit la désignation de Zones de protection spéciales (ZPS), formées d'habitats naturels et d'aires de reproduction d'espèces d'oiseaux, ainsi que de milieux terrestres ou marins utilisés de façon régulière par les espèces migratrices (figure 33 à 36). La directive "Habitats, Faune, Flore" concerne la conservation des habitats naturels ainsi que celle de la faune et de la flore sauvages. Elle prévoit la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC), abritant des espèces et des habitats naturels dits "d'intérêt communautaire" (figure 37). Tous les six ans, les États membres doivent réaliser des bilans nationaux selon plusieurs paramètres : aire de répartition, surface occupée par chaque habitat, caractéristiques structurelles et fonctionnelles de l'habitat et perspectives futures de maintien de celui-ci. La faiblesse d'un seul paramètre suffit à qualifier de mauvais l'état de conservation global d'un habitat. La dernière évaluation disponible porte sur la période 2007-2012. Globalement, 22 % des habitats présents en France sont dans un état de conservation favorable, 38 % dans un état inadéquat et 35 % dans un état mauvais (les 5 % restants étant dans un état de conservation inconnu).

37 Un éventail d'outils au service de la protection de la biodiversité

Les principaux espaces protégés en Picardie



Source : Dreal Picardie, SGCCE, SIG

© IGN © - Dreal Picardie 2015

Le domaine alpin est le domaine biogéographique terrestre où les habitats se portent le mieux alors que le domaine atlantique est le plus affecté. La végétation des systèmes rocheux (éboulis, falaises) et les fourrés sclérophylles (plantes comportant de feuilles petites, enroulées sur elles-mêmes et coriaces, adaptées à la sécheresse), habitats peu soumis aux pressions anthropiques, sont les catégories d'habitats les mieux conservées. À l'opposé, les tourbières et bas-marais, les dunes ainsi que les habitats côtiers et marins, sont les plus touchés : aire de répartition en régression, diminution de leur surface, dégradation de leur fonctionnement. La situation des pelouses et prairies est plus contrastée : mieux conservées dans le domaine alpin mais dans une situation très préoccupante dans les domaines atlantique et continental. La diminution importante de leur surface et leur enrichissement en nutriments constituent les principaux facteurs de leur mauvais état de conservation.

En 2012, la partie terrestre des sites Natura 2000, sans double compte des surfaces désignées en application de chacune des deux directives, "oiseaux" et "habitats", occupe 12,6 % de la surface en France métropolitaine. En Picardie, la superficie en sites Natura 2000 couvre 4,7 % du territoire, soit 120 milliers d'hectares. Cette surface est plus importante dans l'Oise (8 %) que dans l'Aisne (4 %) et la Somme (3 %). Les sites Natura 2000 occupent des surfaces plus importantes dans la région méditerranéenne, les régions de montagne, les massifs forestiers, plus riches en zones humides, végétations arbustives, landes et pelouses que la moyenne des surfaces métropolitaines.

En 2010, le réseau des sites d'importance communautaire proposé par la France est jugé suffisant, au regard des critères européens, pour permettre la conservation de 99 % des habitats et des espèces de la directive "Habitats" présents en France.

De la protection réglementaire à la gestion volontaire des espaces

La protection réglementaire nationale comprend les cœurs des parcs nationaux, réserves naturelles nationales, réserves naturelles de la collectivité territoriale de Corse, réserves naturelles régionales, arrêtés préfectoraux de protection de biotope, réserves biologiques, forêts de protection et sites classés. La Picardie compte cinq réserves nationales : la Baie de Somme, l'Étang Saint-Ladre (dans la Somme), les Landes de Versigny, le Marais d'Isle et le Marais de Vesles-et-Caumont (dans l'Aisne) et deux régionales : les Larris et tourbières de Saint-Pierre-es-

Champs dans l'Oise et les Prairies humides de la ferme du Moulin Fontaine (au nord de l'Aisne).

La politique de maîtrise foncière est menée par le Conservatoire du littoral, les Conservatoires d'espaces naturels, ainsi que par certaines collectivités locales. Elle permet de protéger un habitat ou une espèce sur un secteur restreint. Votée en 1986, la loi Littoral relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral vise à encadrer l'aménagement de la côte pour la protéger des excès de la spéculation immobilière et à permettre le libre accès au public sur les sentiers littoraux. Elle est notifiée dans le Code de l'urbanisme.

Le cinquième et dernier type de préservation de l'espace est la protection et gestion contractuelle mise en œuvre dans les zones aux enjeux mixtes de développement et de conservation : aires d'adhésion des parcs nationaux, parcs naturels marins et parcs naturels régionaux. Certains sites des Conservatoires d'espaces naturels sont également concernés par ce mode de protection.

- Les parcs naturels marins (PNM) ont été instaurés par la loi sur les parcs nationaux d'avril 2006. Leur objectif est de concilier protection du milieu marin et développement durable des activités qui en dépendent, mais aussi la connaissance du milieu marin. Le parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale a été créé en 2012, il couvre une surface de 2 300 km² (figure 37).

- Institués en 1967, les parcs naturels régionaux (PNR) ont pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de leur territoire en mettant en œuvre une politique d'aménagement et de développement respectueuse de l'environnement. À cheval sur l'Île-de-France, le Parc naturel régional Oise-Pays de France est le premier créé en Picardie. ■